

La réunion mensuelle d'Optique Lavande

Mme Roussel réunit toute l'équipe d'Optique Lavande une fois par mois, le mardi de 8 h à 9 h, avant l'ouverture du magasin. Pour la réunion de novembre, elle a préparé un ordre du jour de cinq points (document 1). Elle vous demande, en tant que manager adjoint(e), de vérifier que l'ordre du jour tient dans l'heure, de chiffrer le coût de la réunion et d'estimer ce qu'elle coûterait si elle se tenait pendant l'ouverture, magasin fermé.

Document 1 : ordre du jour prévu

Point	Durée prévue
Résultats du mois et objectifs	15 min
Présentation de la nouvelle collection de montures	20 min
Planning de décembre	15 min

Point	Durée prévue
Nouvelle procédure de tiers payant	20 min
Questions diverses	10 min
Total	80 min

Document 2 : participants et données du magasin

Participant	Taux horaire brut
Mme Roussel (gérante)	22,00 €
Karim (opticien)	14,20 €
Léa (opticienne)	14,20 €
Inès (vendeuse)	12,60 €
Tom (apprenti)	8,05 €

Élément	Valeur
Charges patronales	42 % du brut pour tous (hypothèse simplifiée)
Chiffre d'affaires 2026	640 000 € HT
Ouverture	5 jours par semaine, 48 semaines par an, 8,5 h par jour

Annexe 1 (arrondir les montants et les heures à deux décimales)

Question	Réponse
Durée totale de l'ordre du jour (minutes)	_____
Dépassement par rapport à l'heure prévue (minutes)	_____
Heures-personnes consommées si l'ordre du jour est traité en entier (h)	_____
Coût salarial chargé de la réunion de 80 minutes (€)	_____
Chiffre d'affaires moyen par heure d'ouverture (€)	_____
Chiffre d'affaires perdu si la réunion de 80 minutes se tenait magasin fermé pendant l'ouverture (€)	_____
Coût complet de la réunion tenue pendant l'ouverture (€)	_____
Heures-personnes consacrées aux réunions mensuelles sur une année, à raison de 60 minutes (h)	_____

Questions d'analyse

Pour ramener l'ordre du jour à 60 minutes sans perdre d'information, la meilleure solution est :

☐ Supprimer les questions diverses

- ☐ Traiter la procédure de tiers payant par une fiche écrite et un point individuel avec les personnes concernées, et limiter la présentation de la collection à 10 minutes
- ☐ Parler plus vite

La réunion tenue de 8 h à 9 h avant l'ouverture est :

- ☐ Du temps de travail effectif, rémunéré et compté dans la durée du travail de chacun, apprenti compris
- ☐ Du temps personnel, puisque le magasin est fermé
- ☐ Rémunérée seulement pour la gérante